



Boutiques : la série noire continue... Une intense vague frappe encore la DOGSO !

Lors de la séance de CSEE du 12 et 13 septembre, le projet d'arrêt d'exploitation des boutiques Mende, Tarbes, Biganos et Marmande a été présenté aux élus.

La **CFTD** a formulé plusieurs demandes :

- Transparence sur les fermetures et relocalisations

La **CFTD** a exigé une communication claire sur les transferts de boutiques, notamment celle de Marmande, qui était initialement prévue pour une relocalisation. En effet, ce revirement soulève des inquiétudes quant à la fiabilité des informations présentées aux salariés. La **CFTD** a demandé que la liste des boutiques en étude soit régulièrement mise à jour et que les salariés soient informés en temps réel de l'avancée des projets.

- Des propositions de postes adaptées

La **CFTD** a insisté pour que les salariés reçoivent au moins trois propositions de postes, respectant leur situation géographique et leurs compétences. Les salariés ne doivent pas être contraints de faire des choix par défaut, notamment à cause des longues distances. La **CFTD** a également rappelé que les visites découvertes doivent être possibles sur tous les métiers qui pourraient intéresser les salariés, y compris dans les bassins d'emploi voisins, afin de maximiser les opportunités de mobilité.

- Évaluation de l'impact environnemental

Consciente de l'impact environnemental des déplacements, la **CFTD** a demandé que l'entreprise prenne en compte le bilan CO2 des trajets liés aux relocalisations et fermetures de boutiques, en évaluant les distances minimales et maximales pour les salariés concernés.

La CFTD continue de se mobiliser pour s'assurer que les décisions prises dans le cadre du projet Libellule respectent les droits et les attentes des salariés, tout en veillant à leur bien-être et à leur environnement de travail.



ALBI TOULOUSE des projets immobiliers aux illusions trop grandioses !

ALBI : Les élus **CFTD** se sont abstenus concernant le projet de regroupement des équipes sur le site d'Albi Lapérouse. Bien que l'objectif affiché soit d'améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVCT) en réunissant les salariés, cette initiative entraîne la fermeture d'Albi Lautrec, et la justification principale de cette décision est financière. Ce projet soulève des inquiétudes parmi les salariés, qui craignent de se retrouver dans des espaces de travail restreints pouvant avoir un impact négatif sur leur bien-être et leur santé.

Les élus **CFTD** exigent que toutes les préconisations formulées par la CSSCT transverse soient mises en œuvre. Il est essentiel que la direction prenne en considération les préoccupations des salariés pour garantir un cadre de travail sain et épanouissant.

TOULOUSE : lors du CSEE du 26 septembre, le projet d'une nouvelle densification du site de TOLOSA a été présenté aux élus. En effet, l'arrivée des 348 salariés issus de OB SCE et OBS SA est prévu fin 2025. Cela engendre de nombreuses craintes au premier rang desquelles on trouve le parking et les espaces dédiés à la restauration. En plus du mandatement de la CSSCT transverse et de la commission PEEM (Projet, économie et évolutions des marchés), une expertise, menée par le cabinet TECHONOLGIA a été votée par tous les élus.



Bilan HSCT : un état des lieux essentiel, mais des progrès à réaliser !



Lors du CSE du 25 septembre, dans son avis motivé sur le bilan HSCT 2023, la délégation **Cfdt** rappelle à la direction son obligation légale de garantir la santé physique et mentale des salariés (article L4121-1). Les thématiques abordées incluent l'augmentation des accidents, la charge de travail inadaptée due aux départs non remplacés, et les lacunes dans les dispositifs de prévention.

La **Cfdt** souligne l'importance d'améliorer la communication autour des projets et de renforcer le dialogue social. Elle formule plusieurs vœux, notamment pour déployer la démarche du presque accident et évaluer systématiquement la charge de travail. La **Cfdt** attend des actions concrètes de la direction pour améliorer les conditions de travail.

Enfin, La **Cfdt** enjoint l'entreprise à échanger régulièrement sur le suivi des dossiers d'incapacité présentés en CSE, ainsi que sur les licenciements et ruptures conventionnelles en cours.

Un règlement intérieur garant des devoirs, mais peu généreux en droit !

Le règlement intérieur est essentiel pour instaurer un cadre de travail respectueux et organisé. Il vise à maintenir une atmosphère harmonieuse, favorisant ainsi la productivité, la sécurité et le bien-être de tous les employés. Lors du CSE du 13 Septembre, les élus **Cfdt** ont rendu un avis motivé au travers des vœux suivants :

1. **Sessions d'information** : Organiser des sessions pour expliquer le RI à tous les salariés, avec des outils de communication modernes (push mail, QR codes, intranet).
2. **Évaluation des mesures** : Réévaluer l'interdiction de l'utilisation du kit mains libres sans une organisation de travail adaptée, en tenant compte de l'accidentologie.
3. **Consultation préalable** : Présenter toutes notes de services et chartes au CSE avant leur mise en œuvre, conformément au Code du travail.
4. **Clarification des sanctions** : Revoir la rédaction de l'article 17 pour éviter toute incompréhension.
5. **Registre des dangers** : Mettre à jour le registre des situations de danger grave et imminent, avec une réflexion sur sa consignation.
6. **Registre des alertes** : Instaurer un registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement, intégrant mieux ces enjeux au RI.
7. **Gestion des conflits** : Inclure des dispositions spécifiques pour la gestion des conflits et la communication au sein des équipes.

Les élus **Cfdt** attendent le retour de la direction sur leurs vœux exprimés.



VOS ÉLU(E)S :



M. Chartreux



S. Cors



N. Dudon Massias



L. Lambert



P. Audibert



V. Derubieux



S. Villedieu



D. Picou-Mourlan



S. Chokri



N. Jali



M. Arricau



M. Ben-Lakhal



P. De Laitre



E. Craygues



P. Rivol



S. Boussenard

RESPONSABLE
SYNDICAL



S. Le bihan



Suivez-nous
sur les réseaux !